

Vous cessez ou réduisez votre activité pour élever votre enfant

1



Je télécharge le formulaire "demande de prestation partagée d'éducation de l'enfant (prepare) ou complément libre choix d'activité (Clca)" depuis le site caf.fr



Bon à savoir

- 1er enfant : 6 mois de droit par parent jusqu'au 1er anniversaire ou pour les personnes seules jusqu'au mois précédant le 1er anniversaire
- A partir du 2e enfant : 24 mois de droit par parents desquels sont déduites les indemnités journalières post-natales dans la limite des 3 ans ou pour les personnes seules jusqu'au mois précédant les 3 ans.

2



Je complète le formulaire

Il est obligatoire d'indiquer vos dates de congé maternité

Situation(s) du demandeur
Indiquez si vous êtes ou avez été dans l'une ou plusieurs de ces situations depuis l'arrivée de votre enfant :

Avez-vous perçu des indemnités maternité, paternité, adoption ? oui non
Si oui, précisez : la période : du : [] [] [] [] [] [] au : [] [] [] [] [] []
Nom et adresse de l'organisme de versement (facultatif) :
Numéro de téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Il est important de préciser si vous avez pris des congés payés à la suite de votre congé maternité

Congés payés du : [] [] [] [] [] [] au : [] [] [] [] [] []

Cette partie concerne uniquement le congé parental total. Pour les salariés, vous devez indiquer les dates de début et de fin. Pour plus de rapidité, veuillez modifier votre situation professionnelle sur le caf.fr ou l'appli mobile

Le demandeur arrête de travailler pour s'occuper d'un ou plusieurs enfants :
Indiquez le type d'activité exercée précédemment et ajoutez les précisions correspondantes :

Activité salariée. Précisez :

- Le motif de la cessation d'activité :
 Congé parental, congé sans solde ou congé sabbatique du [] [] [] [] [] [] au : [] [] [] [] [] []
 Démission, fin de contrat depuis le [] [] [] [] [] []
 Autre situation (sans activité, etc...), précisez : du [] [] [] [] [] [] au : [] [] [] [] [] []

- Le nombre d'employeurs : [] []
- Les coordonnées de chacun de vos employeurs :

Activité non salariée* (agricole, travailleur indépendant, profession libérale, auto-entrepreneur, etc...).
Précisez laquelle : du [] [] [] [] [] [] au : [] [] [] [] [] []
- Les coordonnées de votre organisme d'assurance vieillesse (facultatif) :

* Attention : vous ne devez plus être affilié à un régime obligatoire d'assurance vieillesse.

De plus, si vous avez trois enfants, ou plus, vous avez la possibilité d'opter pour la version majorée de la prestation partagée d'éducation de l'enfant mais versée pendant une durée réduite (ou le complément optionnel de libre choix d'activité).

Si vous faites ce choix, merci de cocher ici :

Consultez caf.fr ou la notice explicative ou msa.fr avant de faire votre choix. S7138 d - 06/2015

De plus, si vous avez trois enfants, ou plus, vous avez la possibilité d'opter pour la version majorée de la prestation partagée d'éducation de l'enfant mais versée pendant une durée réduite (ou le complément optionnel de libre choix d'activité).

Consultez caf.fr ou la notice explicative ou msa.fr avant de faire votre choix.

S7138 d - 06/2015

Si vous faites ce choix, merci de cocher ici :



Attention : Vous avez le droit au maximum à 8 mois de droit par parent déduction faite des IJ post-natales ou jusqu'au mois précédant le 1er anniversaire pour une personne seule. Le choix est irrévocable.

Pas de droit à la prepare taux partiel par la suite.

3



La page 2 concerne les personnes qui reprennent à temps partiel même celles à temps partiel avant le congé parental.

Attestation d'activité à temps partiel à remplir par l'employeur ou l'organisme de formation

Je soussigné(e) (nom ou raison sociale et adresse) :

atteste que M., Mme (nom, prénom)

est ou sera à compter du [] [] [] [] en activité ou en formation à temps partiel de [] [] % par rapport à la durée de travail à temps plein de l'entreprise (ou de l'organisme de formation).

Fait à : Le : [] [] [] []

Cachet et signature de l'entreprise ou de l'organisme de formation

Cette partie est à faire compléter par l'employeur. Il faut autant d'attestations que d'employeurs.



- Vous êtes assistante maternelle, vous devez nous fournir votre agrément et une attestation par employeur avec le nombre de jour de garde sur le mois de demande
- Vous êtes travailleur indépendant, vous devez nous fournir une attestation justifiant que vous êtes à jour des cotisations vieillesse pour l'année en cours.



Vous vous posez encore des questions ? Un conseiller vous accompagne et répond à vos questions lors d'un rendez-vous téléphonique personnalisé.

Prenez rendez-vous en ligne sur caf.fr > Ma Caf / Le conseiller vous appellera à l'heure convenue.

>>> Service ouvert tous les jeudis matin

#LaCafAVosCôtés

